PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE L'ESSONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté inter-préfectoral n°78-2020--12-08-009
portant renouvellement partiel de la composition
de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE)
de l'aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre
National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le décret n°87-341 du 21 mai 1987 modifié relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2020-09-02-002 du 2 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Etienne DESPLANQUES, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à M. KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°89-339 du 28 juillet 1989 portant création de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2019-05-27-001 du 27 mai 2019 portant renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble pour une durée de 3 ans ;

Vu la délibération du 7 juillet 2020 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc désignant ses représentants appelés à siéger au sein des Commissions consultatives de l'Environnement (CCE) des aérodromes de Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Vélizy- Villacoublay – Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° 2020-151 du 16 juillet 2020 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay désignant ses représentants au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu la délibération du 8 octobre 2020 du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération désignant ses représentants au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Considérant que le mandat des représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'est achevé suite à l'installation des établissements publics de coopération intercommunale dont la composition est issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de modifier la liste des représentants des EPCI siégeant au sein du collège des collectivités territoriales ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne et du secrétaire général de la Préfecture des Yvelines,

ARRÊTENT

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n°78-2019-05-27-001 du 27 mai 2019 est **modifié comme suit :**

Collège 2 – Au titre des représentants des collectivités territoriales

2-a - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Bernard MILLION-ROUSSEAU (Buc) Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	**M.Jean-Christophe HILAIRE (Buc)** Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
M. Patrice BERQUET (Châteaufort) Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	**Mme Nathalie THERRE (Châteaufort)** Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Gilles CURTI (Jouy-en-Josas)
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Mme Caroline DOUCERAIN (Les Loges en Josas)
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Mme Vanessa AUROY (Toussus-le-Noble)
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Olivier LEBRUN (Viroflay)
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Christian BERCHE (Saclay)
Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay

Mme Catherine LANSIART (Gif-sur-Yvette)
Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay

Mme Joséphine KOLLMANNSBERGER (Plaisir)
Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération

M. François MORTON (Guyancourt)
Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération

M. François BRÉJOUX (Jouy en Josas)
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Pierre-Yves PARISELLE (Les Loges en Josas)
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Pierre LANCINA (Toussus-le-Noble)
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Wenceslas NOURRY (Versailles)
Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

M. Guillaume VALOIS (Villiers-le-Bâcle)
Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay

M. Luc COYETTE (Villiers-le-Bâcle)
Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay

M. Jean-Michel CHEVALLIER (Voisins-le-Bretonneux)
Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération

M. Bertrand HOUILLON (Magny-les-Hameaux)
Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté inter-préfectoral n°78-2019-05-27-001 du 27 mai 2019 restent inchangées.

Article 3 : Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achèvera avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous-préfet de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et de la Préfecture des Yvelines et notifié aux membres de la commission.

Fait à Versailles, le 08 DEC. 2020

Le Préfet de l'Essonne,

Pour le Préfet
le Secrétaire Général

Benoît KAPLAN

Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES